



SUCCESSION UN BIEN IMOBILIER

Par **DOKY**, le **05/08/2025** à **13:08**

APRES OUVERTURE D UN DOSSIER DE SUCCESSION AU NOTAIRE POUR UN BIEN IMMOBILIER A T ON UN DATE POUR VENDRE CE BIEN ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **Rambotte**, le **05/08/2025** à **17:31**

Bonjour.

Ne pas écrire tout en majuscules. Cela veut dire quoi "avoir une date" ?

Traiter une succession, c'est (entre autres) officialiser la mutation de propriété du défunt vers ses héritiers.

A la fin du traitement de la succession, les héritiers seront les nouveaux propriétaires du bien.

Ils en feront ce qu'ils voudront (le conserver, le vendre...) pourvu qu'ils soient d'accord entre eux, s'ils sont plusieurs. Si l'héritier est unique, c'est plus simple.